

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Melissa Raymond Bedard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b5fecc192e38402c11c92850>

Date d'obtention : 2024-01-18 16:24:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il permet d'accélérer le processus

Qu'il permet à tous de travailler en collaboration et de façon plus uniforme

Que c'est un pas à pas bien expliqué dans la trousse

Que beaucoup d'élèves ont déjà reçu ou envoyé des sextos

Méthode alternative à la judiciarisation

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

De suivre le protocole une étape à la fois

Nous permettre de limiter la propagation des images/ vidéos intimes

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas regarder l'image

Qu'il y a plusieurs conséquences et impacts sur les victimes et leur entourage

Sensibiliser les jeunes aux conséquences importantes du sextage